

Direction Qualité

Nom du Centre Hospitalier

**Correspondant Matériovigilance.
Pharmacien
Directeur Etablissement**

DGE/FLA

Boulogne, le 16 juin 2005

Objet : RAPPEL DE LOT concernant : CORODYN PVC - Cathéter à ballonnet

Madame, Monsieur,

Suite à la réception par le fabricant du dispositif médical cité en objet de quelques signalements relatifs à cette gamme de produits (extrémité du cathéter fissurée, fuite au niveau du robinet 3 voies, embout fissuré), le fabricant a, par mesure de précaution et en accord avec l'AFSSAPS, pris la décision de retirer du marché les références et lots correspondant.

Notre fichier clients nous indique que vous avez reçu les références et lots mentionnés dans le tableau suivant :

| Référence | Intitulé | N° de lot | Nombre reçues | Boîtes |
|-----------|----------|-----------|------------------|--------|
| | | | | |

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir cesser l'utilisation de ces produits, les isoler et les tenir à notre disposition pour reprise.

Afin de vérifier que vous avez bien reçu ce courrier, nous vous remercions de compléter et de faxer le document joint.

Nous vous invitons à contacter votre chargé de clientèle pour organiser le retour de ces produits et établir l'avoir correspondant.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Didier GERBAUD
Directeur Qualité
Correspondant Matériovigilance**